



WORLDS 2018
Les Sables d'Olonne - Vendée

AVIS DE COURSE



AVIS DE COURSE

**MONDIAL J/80
du 7 au 13 juillet 2018**

1/ AUTORITE ORGANISATRICE

Le Mondial J/80 est organisé par les Sports Nautiques Sablais (SNSablais), club affilié à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la Ville des Sables d'Olonne, Les Sables d'Olonne Agglomération, Le Conseil Départemental de la Vendée, le Conseil Régional des Pays de la Loire et la Classe J/80 France.

2/ REGLES

2.1 L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile).

2.2 La langue officielle est l'anglais.

3/ PUBLICITE

3.1 En application de la Régulation 20 de la World Sailing (Code de Publicité) ([lien internet Réglementation](#)), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3.2 Les signalétiques remises par l'autorité organisatrice devront être visibles sur le bateau durant toute la course. La pose et le maintien en bonne condition de cette signalétique sont de la responsabilité des concurrents.

4/ ADMISSIBILITE

4.1 L'épreuve est réservée aux membres de la classe J/80 tels que définis par les règles de la classe J/80 et à jour de leur cotisation auprès de leur classe nationale. Un barreur non propriétaire doit être classifié World Sailing 1 pour s'inscrire.

4.2 Chaque classe nationale devra confirmer le statut de chaque concurrent sur le site de jauge www.j80measurement.com.

4.3 Les changements d'équipages ne pourront avoir lieu qu'avec l'autorisation du Comité de Course.

5/ INSCRIPTIONS

5.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou
- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs ;
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
- le certificat de jauge ou de conformité.

5.2 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de la World Sailing et un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros ;
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs ;
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 5.3 Une attestation d'assurance dommages du voilier devra être fournie pour chaque voilier participant.
- 5.4 Les inscriptions seront prises, sur le site internet dédié à l'épreuve <http://www.j80worlds2018.com/fr/>, à compter de la publication du présent Avis de Course.
- 5.5 Le montant des frais d'inscription est fixé à 270 € TTC.
Les inscriptions seront considérées comme complètes à réception des formulaires d'inscription remplis et au règlement des frais d'inscription.
Les inscriptions reçues après le 31 mai 2018 seront majorées de 100 €.
- 5.6 Le montant des frais d'inscription comprend :
- l'accueil portuaire à port Olona du 6 au 14 juillet 2018 ;
 - les grutages ;
 - l'accès à un parking réservé pour un véhicule par équipage ;
 - le stockage des remorques ;
 - le polo de l'épreuve ;
 - les pass d'accès à l'ensemble des événements réceptifs de l'épreuve, pour chacun des membres d'équipage (cérémonie d'ouverture, dîner des équipages, remise des prix).
Pour les accompagnants, le pass supplémentaire d'accès à l'ensemble des événements réceptifs sera de 60 € par personne.
- 5.7 L'autorité organisatrice pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.
Une annulation pour des raisons de force majeure ou tout autre motif indépendant de la volonté de l'autorité organisatrice, ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement.
Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendant de la volonté de l'autorité organisatrice.

6/ DEROULE DE L'EPREUVE

6.1 Programme

L'accès aux Sables d'Olonne et à Port Olona pouvant être rendu difficile le samedi 7 juillet, du fait du passage du Tour de France Cycliste dans la ville, l'accueil des coureurs se fera dès le vendredi.

Vendredi 6 juillet

- de 10h00 à 22h00 : accueil ;
- mise à disposition d'un parking d'attente en vue de la mise à l'eau le lendemain.

Samedi 7 juillet

- de 08h00 à 20h00 : accueil, grutages, inscriptions, pesées des équipages, contrôle de jauge.

Dimanche 8 juillet

- de 08h00 à 20h00 : accueil, grutages, inscriptions, pesées des équipages, contrôle de jauge ;
- dîner d'accueil et cérémonie d'ouverture, présentation de chaque classe par les présidents de classe.

Lundi 9 juillet

- 9h00 : briefing des skippeurs ;
- 11h00 : signal d'avertissement, courses à suivre ;
- à l'issue de la dernière course, parade nautique et présentation des équipages ;
- remise des prix.

Mardi 10 juillet

- 11h00 : signal d'avertissement, courses à suivre ;
- remise des prix.

Mercredi 11 juillet

- 11h00 : signal d'avertissement, courses à suivre ;
- remise des prix.

Jeudi 12 juillet

- 11h00 : signal d'avertissement, courses à suivre ;
- remise des prix.

Vendredi 13 juillet

- 11h00 signal d'avertissement, courses à suivre, pas de signal d'avertissement après 16h00 ;
- remise des prix ;
- 20h00 : repas des équipages, soirée et remise des prix du Mondial.

Samedi 14 juillet

- 09h00 début des sorties de l'eau.

6.2 Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80, la flotte pourra être divisée en deux groupes.

7/ JAUGE

- 7.1 Les bateaux devront arriver avec des voiles certifiées conformément aux règles de classe.
- 7.2 L'autorité en matière de règles de classe sera le Comité Technique J/80.

8/ INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront délivrées aux concurrents après la confirmation de leur inscription au secrétariat de l'épreuve et en ligne sur le site web du Mondial <http://www.j80worlds2018.com/fr/>.

9/ LIEUX

Les bateaux seront accueillis pour l'événement place du Vendée Globe - Port Olona - Les Sables d'Olonne.

10/ LES PARCOURS

- 10.1 Les parcours seront de type construit et seront précisés dans les Instructions de Course.
- 10.2 L'emplacement de la zone de course est situé dans la baie des Sables d'Olonne.

11/ PENALITES

- 11.1 Un arbitrage semi direct sur l'eau pourra être mis en place.
- 11.2 Les pénalités seront précisées dans les Instructions de Course.

12/ CLASSEMENT

- 12.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.
- 12.2 Les classements se feront de la façon suivante : 1. Général, 2. Féminin, 3. Espoir -25 ans au premier janvier, 4. Master (moyenne d'âge supérieure à 46 ans), 5. Mixte (50% minimum de femmes à bord) et 6. Corinthian (100% amateurs).
- 12.3 Les modes d'extraction seront précisés dans les Instructions de Course.

13/ BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs devront s'enregistrer auprès de l'autorité organisatrice avant la première course et devront porter un pavillon qui leur sera fourni.

14/ LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant le Mondial sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Jury International.

15/ PRIX

Des prix seront distribués à l'exception de tout prix en numéraire.

16/ DECISION DE COURIR

- 16.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

- 16.2 Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.
- 16.3 L'inscription du bateau implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au 2.1 de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celle prévue par les RCV.

17/ DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le skipper d'un bateau autorise l'autorité organisatrice, la Classe et leurs sponsors, et au nom de tous les membres de son équipage, à montrer à tout moment avant et après l'épreuve, des images statiques ou dynamiques et autres reproductions où son équipage apparaît, et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à l'épreuve.

18/ CONTACTS

SPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)

125 place Jean-David Nau
Face au ponton A - Port Olona
85100 LES SABLES D'OLONNE Cedex

Tél : 02.51.21.63.00

Bernard DEVY
Président du Comité d'Organisation

Mobile : 06.32.86.03.08

Yvette DUBROCA
Secrétaire Générale du Comité d'Organisation

Mobile : 06.46.00.02.37

E-mail : contact.j80worlds2018@gmail.com
Site Internet : <http://www.j80worlds2018.com/fr/>

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr